

VIDEO FUTUR



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2009**

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA

Au capital de 8.364.337,52 euros
Siège social : 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine
444 133 300 RCS Paris

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

Société anonyme

Au capital de 8.364.337,52 euros

Siège social : 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine
444 133 300 RCS Paris

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2010
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et de statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation. Le Commissaire aux Comptes vous donnera par ailleurs lecture de ses rapports.

**1. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA
(LA « SOCIETE » OU « VIDEOFUTUR) AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

LES COMMENTAIRES QUI SUIVENT SONT ETABLIS SUR LA BASE DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE PREPARES EN CONFORMITE AVEC LES PRINCIPES COMPTABLES EDICTES PAR LE PLAN COMPTABLE GENERAL FRANÇAIS (VOIR NOTE 1 DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS).

1.1. Evolution du périmètre des activités de la Société

Les changements de périmètre intervenus au cours des deux dernières années ont eu une influence significative sur les résultats de la Société. Ces événements ont également affecté la comparabilité des résultats opérationnels de la Société. Parmi ces événements, il convient de signaler :

- la prise de contrôle de la Société en mars 2008 par Netgem ;
- le recentrage des investissements de la Société sur la France (cessation dès 2008 des activités développées en Allemagne); et
- l'acquisition en octobre 2008 de certains actifs de la société CPFK et de ses filiales, spécialisées dans la location de DVD en France au travers d'un réseau de magasins vidéoclubs et d'automates franchisés sous les marques VidéoFutur et Cinebank, dans le cadre d'une procédure de mise en liquidation judiciaire amorcée au cours de l'été 2008. Afin de poursuivre l'exploitation de ses activités, la Société a repris environ 40 collaborateurs, et a engagé le regroupement de l'ensemble de ses activités liées à la distribution de contenus vidéos en mode physique (DVD) sur un site opérationnel et logistique localisé à Gennevilliers.

Compte tenu de ces opérations, les chiffres au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 figurant au compte de résultat ne sont donc pas comparables. A titre d'information, sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, les nouvelles activités ont contribué au chiffre d'affaires de la société à hauteur de K€ 7 129.

1.2. Faits marquants de la période

Suite à la reprise en octobre 2008 des activités de réseau VideoFutur (distribution/location de DVD locatifs et fourniture de prestations techniques à destination des magasins vidéoclubs et automates), la Société, renommée au cours du premier semestre 2009 VideoFutur Entertainment Group, a engagé une nouvelle étape dans la diversification et le développement de ses activités vers la distribution de services vidéo multimédias à

destination du grand public. En conséquence de cette acquisition, la Société combine aujourd'hui des activités d'éditeur et de distributeur de services de V&D et la commercialisation de vidéos sur support physique (DVD) et bénéficie d'un accès aux consommateurs à travers trois canaux de distribution : un réseau physique de magasins vidéoclubs franchisés VideoFutur et d'automates, Internet (portail www.videofutur.com) et un réseau de partenaires et affiliés (Fnac, Darty, M6, Carrefour, Monaco telecom, etc).

L'année 2009, qui représente ainsi une nouvelle étape importante dans le développement de la Société a été marquée par :

- la relance progressive et la réorganisation des activités de réseau VideoFutur, accompagnée de l'engagement d'investissements sur la marque VideoFutur et sur le catalogue d'oeuvres vidéo disponibles en format DVD et V&D ainsi que par le lancement de nouvelles offres de services dont l'offre Galaxy/ VideoFutur, première offre multi-service combinant télévision haute définition, vidéo à la demande et location de DVD,
- la conclusion de nouveaux partenariats portant sur la distribution de contenus, notamment avec la chaîne de TV M6, à l'occasion de la sortie du nouveau service M6VOD et du pass série M6 (offre donnant accès au catalogue de films V&D de la Société et aux séries de télévision diffusées par M6), et avec l'opérateur de télécommunications Monaco Telecom (distribution aux abonnés de cet opérateur de l'offre V&D de la Société sous la marque VideoFutur),
- la mise en œuvre par Netgem, actionnaire de la Société, du projet de séparation de ses activités technologiques business-to-business d'IPTV des activités business-to-consumer d'édition et de distribution d'œuvres audiovisuelles regroupées au sein de Video Futur, au travers d'une opération de distribution d'un dividende exceptionnel en nature de l'intégralité des actions VideoFutur aux actionnaires de Netgem. Préalablement à cette opération, soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Netgem réunie le 19 janvier 2010, Netgem a engagé un ensemble d'opérations visant à la reconstitution des capitaux propres de la Société, comprenant notamment en 2009 un ensemble d'abandons à caractère financier (M€ 9,6) et à caractère commercial (M€ 1,5) en faveur de VideoFutur, comptabilisés sur 2009 sous la forme de produits exceptionnels et la souscription en janvier 2010 à une augmentation de capital de M€ 13,8 par voie d'apports en numéraire (M€ 10,0) et d'incorporation de comptes courants pour le solde (M€ 3,8).

Dans ce contexte, la Société enregistre sur l'exercice écoulé un bénéfice net de K€ 3 134 constitué d'une perte d'exploitation de K€ 7 072 pour un chiffre d'affaires de K€ 14 356 (+108%) et de produits financiers et exceptionnels de K€ 10 206 essentiellement liés aux opérations de recapitalisation engagées en 2009 par le groupe Netgem. Sur la période, l'ensemble des besoins de financement liés à l'activité et aux opérations d'investissement de la Société a été financé au travers d'avances en compte-courant de Netgem.

1.3. Analyse des résultats

1.3.1. Informations financières sélectionnées

<i>Données du compte de résultat et du bilan, en milliers d'euros</i>	2009	2008	Var 2009/2008
Chiffre d'affaires¹⁾	14 356	6 914	+7 442
Résultat exploitation	(7 072)	(4 810)	(2 262)
Résultats financier et exceptionnel (1)	+10 206	(1 019)	+11 225
Résultat net	+3 134	(5 829)	+8 963
Total Bilan	8 430	7 466	+964

(1) Y compris impôt sur les sociétés

1.3.2. Analyse des résultats de la Société en France

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice écoulé s'établit à K€ 14 356 contre K€ 6 914 en 2008, en croissance totale de 108% dont près de 20% à périmètre constant et +83% liés aux opérations de croissance externe intervenues en octobre 2008 (rachat des activités de distribution de DVD locatifs et de services au réseau de franchisés VideoFutur et Cinebank). A périmètre constant, la croissance de l'activité provient essentiellement des activités V&D de la Société dont le chiffre d'affaires en 2009 s'établit à K€ 4 624 contre K€ 2 896 en 2008 (+60%), traduisant principalement un accroissement régulier des volumes d'actes VOD vendus au travers des plateformes des partenaires PC et TV de la Société (notamment celles de Neuf/SFR, Darty et Fnac). Compte tenu de l'élargissement du périmètre des activités de commercialisation de vidéos sur support physique (DVD) de la Société, celles-ci ont continué à contribuer significativement aux ventes de la Société, en générant un chiffre d'affaires de K€ 9 732 en 2009 soit 68% des ventes de la Société, à comparer à K€ 4 018 en 2008.

Malgré la croissance de son activité, la société enregistre sur l'exercice écoulé une perte d'exploitation de K€ 7072 à comparer à une perte de K€ 4810 en 2008. Ce résultat traduit le déséquilibre entre le niveau des charges d'exploitation et des produits d'exploitation, lié d'une part à l'importance des coûts fixes liés aux activités de réseaux VideoFutur rachetées en 2008, et d'autre part, à la croissance significative des postes de coûts et engagements liés à l'exploitation des plateformes V&D, notamment redevances éditeurs et minima garantis.

Sur l'exercice écoulé, les produits d'exploitation s'établissent ainsi à K€ 14 588 contre K€ 7 932 en 2008, en croissance de 84% sous l'effet de l'accroissement du chiffre d'affaires. Parallèlement, les charges d'exploitation ont crû sur la période de 70% pour atteindre K€ 21 660 contre K€ 12 741 en 2008. L'augmentation de ces charges sur l'exercice écoulé provient essentiellement :

- des achats de marchandises, principalement constitués des redevances et minimum garantis dues aux éditeurs/ayants droits de catalogues d'œuvres DVD et V&D et des achats de DVD locatifs, dont le montant s'établit sur l'exercice écoulé à K€ 8 146 contre K€ 3 170 en 2008, en croissance de 157% corrélée à la relance des activités de ventes de DVD locatifs à destination des magasins vidéo clubs et automates et au développement de l'activité enregistrée sur les plateformes V&D,
- des autres achats et charges externes dont le montant en 2009 s'établit à K€ 5 183, en croissance de 41% par rapport à l'exercice 2008 (K€ 3 661), essentiellement liée aux variations du périmètre des activités de la Société dont il a notamment résulté un accroissement des postes de loyers et charges locatives, à l'engagement d'opérations marketing liées au lancement de nouvelles offres au sein du réseau de magasins franchisés (offre Galaxy/VideoFutur, etc) et de la prise en charge de coûts non récurrents liés à l'évolution de l'organisation,
- des charges de personnel qui ont atteint K€ 5 713 en 2009 contre K€ 3 757 sur la même période en 2008 (+52%), sous l'effet d'un accroissement de l'effectif de la Société (84 au 31 décembre 2009) à compter du mois d'octobre 2008,
- et aux dotations aux amortissements et provisions qui s'élèvent sur l'exercice écoulé à K€ 2 172 contre K€ 1 905 en 2008 (+14%) et dont l'accroissement résulte notamment de l'enregistrement sur la période de provisions sur certains postes d'actif circulant (stocks, créances) liés aux activités de réseau.

Les autres postes de charges d'exploitation dont le montant s'établit à K€ 446 en 2009 sont principalement constitués de charges d'impôts, taxes et versements assimilés.

Après prise en compte d'un bénéfice exceptionnel de K€ 10 918, principalement constitué des abandons de créances à caractère financier et commercial concédés par Netgem sur 2009, et d'une perte financière de K€ 711, comprenant notamment des dotations aux provisions sur actifs financiers (titres et créances rattachées aux participations de la Société) et la charge d'intérêts sur comptes courants d'actionnaires de Netgem, la Société enregistre sur l'exercice 2009 un bénéfice net de K€ 3 134 contre une perte de K€ 5 829 en 2008.

1.3.3. Analyse des résultats des filiales

Glowria Luxembourg SA

L'activité de cette société, détenue à 100% par VideoFutur, et constituée le 4 mars 2008 à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial et technique avec la société des postes et télécommunications luxembourgeois (« PT Lux »), est demeurée limitée sur l'exercice 2009. Cette filiale a ainsi enregistré sur cette période une perte nette de K€ 11 pour un chiffre d'affaires proche de K€ 2.

Ensemble des participations françaises détenues dans des sociétés exploitant des vidéo-clubs

Le périmètre des participations et créances financières acquises par la Société en octobre 2008 dans le cadre de la liquidation du groupe CPFK a peu évolué au cours de l'exercice 2009. Au 31 décembre 2009, la valeur nette de ces actifs financiers s'établit à K€ 323 contre K€ 891 au 31 décembre 2008.

De façon générale, les fonds de commerce vidéo-clubs détenus en participation par la Société ont continué à faire face en 2009 à un contexte d'activité difficile, se traduisant principalement par une baisse de l'activité de location de DVD et par la dégradation de leur rentabilité opérationnelle limitée, dans certains cas, par l'engagement d'actions de réduction des coûts fixes.

Compte tenu de la nature des structures prises en participation, généralement de type SARL, non organisées pour disposer d'arrêtés comptables dans des délais compatibles avec ceux de la Société, celle-ci ne dispose pas d'une information comptable exhaustive et audité pour donner une indication consolidée de la contribution opérationnelle et financière de ces participations.

La participation la plus significative du périmètre acquis (en termes de chiffre d'affaires) est constituée du sous-groupe Eve & Cie, formé d'une holding Eve & Cie SARL et de ses filiales à 100% (magasins vidéo-clubs). Le groupe Eve & Cie a enregistré sur l'exercice 2009 une perte d'exploitation consolidée de K€ 450 pour un chiffre d'affaires de K€ 846.

Filiales et sous filiales allemandes (Glow Entertainment Deutschland GmbH, Palago et Glowria GmbH)

Ces participations, dont la Société a prononcé la dissolution volontaire en 2008, sont actuellement en cours de liquidation. Dans le cadre des procédures de dissolution/liquidation ouvertes à l'encontre de ces sociétés, VideoFutur n'anticipe aucun risque de passif significatif susceptible d'avoir un impact sur la Société, son patrimoine, ses résultats et sa situation financière.

1.4. Situation financière

Au 31 décembre 2009, le total du bilan s'établit à K€ 8 430 contre K€ 7 466 au 31 décembre 2008.

Il comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de K€ 2 005 contre K€ 2 958 K€ au 31 décembre 2008 et des actifs circulants et écarts de conversion d'actif dont la valeur s'établit à K€ 6 425 au 31 décembre 2009 contre K€ 4 508 au 31 décembre 2008. L'augmentation des postes d'actifs circulants est essentiellement liée aux lignes « autres créances », dont la croissance traduit l'augmentation des remises arrières à recevoir des éditeurs/ayants droits V&D et DVD, et « disponibilités et valeurs mobilières de placement ».

Au passif, les capitaux propres de la Société, en cours de reconstitution à la clôture, ont essentiellement varié suite à la constatation du bénéfice net de la période. Au 31 décembre 2009, ils demeurent négatifs à hauteur de K€ 2 316 et comprennent un capital social de K€ 6 718.

Enfin, les passifs circulants s'établissent au 31 décembre 2009 à K€ 10 747 contre K€ 12 916 au 31 décembre 2008. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur le poste « Autres dettes », constitué principalement des avances en compte courant d'actionnaires versées par Netgem et dont le solde au 31 décembre 2009 s'établit à K€ 3 899 contre K€ 6 892 au 31 décembre 2008. La variation à la baisse de ce poste est liée à l'abandon à caractère financier concédé par Netgem en août 2009 à hauteur de K€ 9 614 et intègre par ailleurs les versements d'avances complémentaires réalisés par Netgem sur 2009 afin de financer l'activité de la Société, qui se sont élevés à K€ 6 969 (montant des avances en principal),

1.5. Investissement

Les principaux investissements réalisés en 2009 par la Société ont porté sur les trois axes suivants :

- la finalisation des opérations d'intégration des actifs du groupe CPMK rachetés et leur combinaison avec les actifs préexistants de la Société. Dans ce cadre, VideoFutur a notamment entrepris :
 - la mise en place d'un système d'information comptable commun capable de couvrir l'ensemble des besoins de la Société (système Navision) ;
 - le développement d'une plateforme optimisée et intégrée des services V&D afin de permettre une expérience utilisateur intégrée (CRM) ;
- la conception et le lancement de la nouvelle offre Galaxy sur certains magasins franchisés du réseau Vidéo Futur ;
- la réorganisation par pôle géographique de ses activités de gestion des Réseaux Physiques et la constitution d'un premier réseau de magasins et automates video en propre à travers le rachat de fonds de commerce ou de sociétés exploitant des fonds de commerce localisés à Paris et en province (investissement 2009 global de K€ 107).

En 2009, le montant des investissements incorporels (y compris acquisition en vue de l'enrichissement du catalogue de DVD exploité dans le cadre des activités de location de DVD par correspondance) et corporels s'est élevé à K€ 1 268. Ces investissements ont été intégralement financés sur les fonds propres de la Société.

Le rachat en avril 2009 des magasins VideoFutur de Reims, Rouen et Le Havre pour un montant global de 107 K€.

1.6. Recherche et développement

La société a poursuivi ses efforts de développement de sa plateforme de diffusion VAD (Grand Public et à destination des opérateurs) et a accru ses capacités de stockage informatique.

Pour rappel, les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante de la plateforme technique VAD et DVD, sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Au titre de l'exercice 2009, les dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan au titre de la production immobilisée s'élèvent à K€ 142.

1.7. Information sur les prises de participation et contrôle

En juillet 2009, la Société a procédé au rachat de 99,80% des parts sociales de la société Ananas & Co, exploitant deux magasins vidéo-clubs VideoFutur localisés dans Paris intra-muros, pour une valeur de K€ 2 et à l'issue d'une procédure de liquidation judiciaire.

1.8. Conséquences sociales de l'activité

Au 31 décembre 2009, l'effectif de la Société hors personnel mis à disposition s'établit à 84, stable par rapport au 31 décembre 2008 (85).

La Société n'a pas établi d'accord collectif spécifique définissant le passage aux 35 heures et les modalités applicables à ce régime. La Société applique pour la population de cadres autonomes un usage en accord avec les dispositions légales en ce domaine.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a dû parfois consentir à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité.

VideoFutur n'a pas mis en place de programme de formation spécifique. En présence de demandes ponctuelles de formation des salariés, la Société en examine le bien-fondé au cas par cas.

La Société ne compte pas parmi ses effectifs de travailleurs handicapés et n'a pas participé à des œuvres sociales significatives.

Dans un souci permanent de contrôle de ses coûts de fonctionnement, certaines fonctions hors cœur de métier pour VideoFutur (numérisation des contenus, codage, etc.) ont pu être externalisées et comptabilisées en « autres charges externes ».

Afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités, la Société envisage de les fidéliser par la mise en place de plans de BSCPE. Il convient de noter que depuis le 17 juillet 2008, VideoFutur est adhérent au Plan d'Epargne Entreprise du Groupe Netgem et que cette adhésion a été résiliée suite à l'introduction sur Alternext de la Société (janvier 2010). Elle sera, le cas échéant, remplacée par la mise en place d'un Plan d'Epargne Entreprise permettant à ses salariés de participer, avec l'aide de la Société, à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières en actions VideoFutur en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux attachés à cette forme d'épargne collective.

Au 31 décembre 2009, la Société n'a pas mis en place d'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons enfin que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était égale à 0 au 31 décembre 2009.

1.9. Affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net de 3.134.423,79 euros. Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- 156.721,19 euros, correspondant à 5% du bénéfice de l'exercice, à la réserve légale qui désormais s'établira à 156.721,19 euros;
- le solde du bénéfice de l'exercice, soit 2.977.702,60 euros au compte report à nouveau, déficitaire au 31 décembre 2009 à hauteur de 12.168.155 euros, qui présente, après affectation et avant incidence liée aux opérations sur le capital intervenues en janvier 2010, un solde débiteur de 9.190.452,40 euros. Pour information, après incidence des opérations sur le capital intervenues en janvier 2010, le compte de report à nouveau présenterait, après l'affectation du résultat proposé, un solde créditeur de 2.977.702,60 euros.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

1.10. Dépenses non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice 2009, la Société n'a engagé aucune charge non déductible fiscalement telle que visée aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

1.11. Reconstitution des capitaux propres de la Société

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres de la Société sont négatifs à hauteur de K€ 2 316 et demeuraient inférieurs à la moitié du capital social qui s'établissait à K€ 6 718. La conclusion en janvier 2010 des opérations sur capital constitués principalement d'une augmentation de capital de K€ 13 814 suivie d'une réduction de capital motivée par des pertes à hauteur de K€ 5 071 (en nominal) ont répondu à l'obligation de reconstitution de la situation nette de la Société qui, après clôture de ces opérations et prise en compte du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009, est positive à hauteur de K€ 11 498 y compris un capital social de K€ 8 364.

2. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES 2010

2.1. Evolutions récentes et événement post-clôture

Finalisation par Netgem des opérations de recapitalisation de VideoFutur et admission des titres de la Société sur le marché Alternext dans le cadre de la mise en paiement par Netgem d'un dividende en nature exceptionnel représenté par les actions VideoFutur

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Netgem, réunie le 19 janvier 2010, a approuvé les projets de distribution d'un dividende en nature exceptionnel représenté par les actions de Video Futur dont la valeur a été fixée à € 25 millions. La distribution de ce dividende en nature a été approuvée sous condition de l'obtention de l'accord du Conseil d'Euronext Paris sur le projet de cotation des actions de Video Futur sur Alternext, ce qui fût réalisé le 22 janvier 2010.

Préalablement à la distribution de ce dividende, Netgem a participé à un ensemble d'opérations sur le capital de VideoFutur (augmentation de capital de € 13,8 millions, réduction de capital puis regroupement d'actions) finalisant ainsi la reconstitution des capitaux propres de VideoFutur engagées sur 2009 à travers un ensemble d'abandons à caractère financier et commercial, ayant reconstitué le montant des capitaux propres de VideoFutur et doté la Société d'une trésorerie nette proche de € 10 millions.

La mise en paiement du dividende en nature est intervenue à compter du 27 janvier 2010, date de première cotation de l'action Video Futur sur Alternext sous le symbole ALVOD (Cf le document d'information mis en ligne sur le site d'Alternext (www.alternext.fr) et de VideoFutur (www.videofutur.com)).

Déclaration de franchissement de seuil par la société J2H

En février 2010, la Société a annoncé avoir été informé par la société J2H, holding familial contrôlée par M. Joseph Haddad, d'un franchissement de seuil à la hausse, à l'issue d'une opération de rachat par J2H de 3 millions d'actions Video Futur intervenue le 8 février 2010. A l'issue de cette opération, la société J2H détient 12 049 194 actions regroupées de la Société sur un total de 38 011 987 composant le capital soit près de 31,7% du capital et des droits de vote

Conclusion d'un nouvel accord avec Philips et évolution de la relation partenariale avec le groupe NeufCegetel

Après la conclusion en 2009 de nouveaux contrats de partenariats avec la chaîne M6 et l'opérateur Monaco Telecom, la Société a annoncé en avril 2010 un accord avec Philips visant au référencement de l'offre de Video à la Demande (VàD) de la Société sur la nouvelle génération de téléviseurs connectés commercialisés par Philips, et élargissant ainsi le champ de ses partenariats aux équipementiers grand public.

Par ailleurs, le contrat de fourniture de services VàD en marque blanche (accès aux catalogues de droits VàD détenus par la Société) conclu historiquement avec l'opérateur NeufCegetel est devenu caduc au 31 décembre 2009.

2.2. Perspectives 2010

Les perspectives de la Société sur la période 2010 ont été communiquées à l'occasion du communiqué de presse portant sur les résultats annuels 2009 (31 mars 2010) dans le cadre duquel la Société a notamment précisé les perspectives suivantes :

- Sur 2010, la Société entend finaliser la fusion de ses activités autour d'une marque unique, ce qui se traduira par le lancement prochain d'un nouveau site videofutur.fr, fédérant l'ensemble des offres tant DVD que VàD à travers les différents canaux de distribution de la Société.
- Dans ce contexte, sera dévoilée une nouvelle tarification plus agressive pour le DVD, dans le cadre d'une politique dynamique de relance de cette activité tant sur les magasins que sur Internet (livraison par voie postale), avec l'apparition des premières offres de cinéma illimité à domicile s'appuyant sur un catalogue de près de 20 000 titres.
- Sur la distribution dématérialisée (VàD), la Société entend élargir ses partenariats avec un accent tout particulier sur la disponibilité du service VideoFutur directement intégré dans des équipements d'électronique grand public disposant d'une connexion à Internet.
- Le développement de la clientèle disposant de la carte privative de la Société (carte VideoFutur Galaxy), première carte de divertissement multi-format et multi-canal s'inscrit pleinement dans cette stratégie.

Enfin, et dans la continuité des actions engagées en 2009, la Société veillera à l'adaptation de ses coûts fixes à l'évolution de ses diverses activités en maîtrisant par ailleurs le niveau de ses engagements, notamment vis-à-vis des ayants droits avec lesquels la Société a consolidé ses relations par la renégociation des accords passés.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1. Prises de participation et sociétés contrôlées

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue sur 2009, hormis la prise de participation mentionnée au paragraphe 1.7.

Au 31 décembre 2009, l'essentiel des participations financières de la Société est constitué d'un ensemble de titres et de créances rattachées détenues par la Société dans environ 75 magasins exploitant des vidéoclubs. Un peu plus d'une dizaine de ces participations sont contrôlées à plus de 50% par VideoFutur, les autres étant inférieures ou égales à 50% du capital. La plupart d'entre elles sont déficitaires et ont des fonds propres négatifs. A la clôture, la valeur nette de ces actifs financiers demeure cependant non significative et s'établit à K€ 323.

3.2. Tableau des filiales et participations

Données en milliers d'euros, sauf mention expresse	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société	na	na	na	na		na	na	na	na	na
B – Renseignements détaillés sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société										
Glowria Luxembourg SA	31	(24)	100%	31	31	13	-	2	(11)	-
Glow Entertainment Deutschland GmbH	25	(5)	100%	27	-	-	-	Néant (Holding)	-	-
Eve & Cie (Sarl)	313	(980)	50,01%	-	-	-	-	846	(422)	-
Gpmr Agen VF (Sarl)	8	(663)	75%	-	-	115	-	476	(143)	-
Auch VF (Sarl)	8	(277)	80%	-	-	45	-	95	(41)	-
Ark Developpement (Sarl)	8	(285)	40%	-	-	100	-	62 (Holding)	(291)	-
Gpmv La Varenne (Sarl)	8	(72)	100%	-	-	40	-	116	(28)	-
St Nazaire VF (Sarl)	8	10	60%	-	-	2	-	142	(45)	-
Ensemble de filiales françaises (magasins franchisés VideoFutur)	na	na	na	na		21	na	na	na	-

na : non applicable

4. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET COURANTES

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

5. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

5.1. Structure du capital

Au 31 décembre 2009, le capital social de VideoFutur s'élevait à 6.717.838,80 euros, divisé en 671.783.880 actions, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie. A cette date, 99,98% du capital social est détenu par la société Netgem. Les actions restantes sont détenues par des investisseurs personnes physiques ou morales historiques de la Société n'ayant pas souhaité souscrire à l'opération d'apport de titres en faveur de Netgem (mars 2008).

En décembre 2009, les actionnaires de la Société ont approuvé la suppression de la référence à la valeur nominale des actions de la Société dans les statuts afin de favoriser notamment les futures opérations sur le capital de la Société.

5.2. Titres non représentatifs de capital

A la clôture, VideoFutur n'avait émis aucun titre non représentatif de capital.

5.3. Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

En décembre 2009, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place d'un programme de rachat d'actions, sous la condition suspensive de la cotation des actions de la Société sur Alternext Paris, laquelle a eu lieu le 27 janvier 2010. Les principales caractéristiques de cette autorisation sont rappelées ci-dessous.

- Titres concernés : actions ordinaires regroupées de la Société
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% des actions composant le capital social
- Prix d'achat unitaire maximum : 1,98 euro
- Montant maximum des fonds alloués à ce programme : K€ 250
- Objectifs du programme de rachat: les achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités du programme de rachat d'actions étant d'assurer la liquidité de l'action VideoFutur par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1er octobre 2008.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 23 décembre 2009, soit jusqu'au 23 juin 2011.

Au 31 décembre 2009, la Société ne détenait aucune de ses actions en propre.

Le 25 janvier 2010, sur délégation du Conseil d'administration, le Président de la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions décrit ci-dessus en concluant par ailleurs un contrat de liquidité avec la société Oddo Corporate Finance. Les moyens affectés à ce contrat s'élèvent à la somme de K€ 100.

5.4. Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

Après approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de VideoFutur du 23 décembre 2009, le conseil d'administration dispose des autorisations suivantes, sous la condition suspensive de la cotation des actions de la société sur la marché organisé Alternext d'Euronext (à l'exception de la 11^{ème} résolution), levée le 27 janvier 2010.

Opération concernée	Numéro de la résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et/ou des titres ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription	5ème	26 mois	15 millions d'euros (1) et (2)
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et/ou des titres ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription	9ème	26 mois	1,6 million d'euros (1)
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	10ème	26 mois	N/A (1)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	11ème	26 mois	1 million d'euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et/ou des titres ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés	12ème	18 mois	1,6 million d'euros (1)

(1) Le montant nominal des augmentations de capital susceptible de résulter des 5^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions ne pourra pas dépasser un plafond de 15 millions d'euros.

(2) A la date de rédaction du rapport de gestion, le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation à hauteur d'un montant de 6,7 millions d'euros.

5.5. Autres titres donnant accès au capital

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)

Après approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de VideoFutur du 23 décembre 2009, et depuis la cotation effective des actions de la Société sur le marché organisé Alternext, le conseil d'administration dispose des autorisations suivantes:

Opération concernée	Numéro de la résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des BSPCE	8 ^{ème}	12 mois	K€ 800

Options d'achat et/ou de souscription d'actions
Néant

5.6. Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation du capital social	Montant de la prime d'émission	Nombre de titres émis	Prix unitaire	Valeur nominale unitaire	Montant cumulé des opérations sur le capital	
							En valeur	En titres
16/10/2002	Création de la SARL	7.500,00€	0,00€	750.000	0,01€	0,01€	7.500,00€	750.000
26/11/2002	Apports en numéraire	394,72€	74.602,08€	39.472	1,90€	0,01€	7.894,72€	38.789.472
26/11/2002	Incorporation	31.578,88€	0,00€	3.157.888	gratuit	0,01€	39.473,60€	3.947.360
31/01/2003	Transformation de la SARL en société anonyme avec conseil d'administration							
13/03/2003	Apport en numéraire	8.400,00€	201.600,00€	840.000	0,25€	0,01€	47.873,60€	4.787.360
03/10/2003	Apport en numéraire	12.200,00€	292.800,00€	1.220.000	0,25€	0,01€	60.073,60€	6.007.360
09/07/2004	Apport en numéraire	33.189,63€	1.891.808,91€	3.318.963	0,58€	0,01€	93.263,23€	9.326.323
23/08/2004	Apport en numéraire	2.442,24€	139.207,68€	244.224	0,58€	0,01€	95.705,47€	9.570.547
09/09/2004	Apport en numéraire	34.482,74€	1.965.516,18€	3.448.274	0,58€	0,01€	130.188,21€	13.018.821
01/07/2005	Apport en numéraire	39.682,54€	2.460.317,48€	3.968.254 ABSA	0,63€	0,01€	169.870,25€	16.987.075
16/02/2006	Exercice de 3.968.250 BSA	23.809,50€	1.476.189€	2.380.950	0,63€	0,01€	193.680,25€	19.368.025
07/04/2006	Apport en numéraire	23.810,86€	1.476.273,32€	2.381.086 ABSA2	0,63€	0,01€	217.491,11€	21.749.111
07/04/2006	Apport en numéraire	7.083,33€	439.166,46€	708.333	0,63€	0,01€	224.574,44€	22.457.444
07/04/2006	Exercice de 2.380.900 BSA 0306	39.761,03€	2.465.183,86€	3.976.103	0,63€	0,01€	264.335,47€	26.433.547
05/10/2007	Réduction du capital à zéro							
05/10/2007	Apport en numéraire	4.232.579,57€	0,00€	423.257.957	0,01€	0,01€	4.232.579,57	423.257.957
08/02/2008	Exercice de 219405923BSA	2.194.059,23€	0,00€	219.405.923	0,01€	0,01€	6.426.638,80	642.663.880
08/02/2008	Exercice de 29120000 BSPCE	291.200,00€	0,00€	29.120.000	0,01€	0,01€	6.717.838,80	671.783.880

6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Se reporter à la section 5 du Document d'information relatif à l'admission des actions de la Société sur Alternext, disponible sur le site internet de la Société (www.videofutur.com) et sur le site de NYSE Alternext (www.alternext.com).

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES DE GESTION ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

7.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de VideoFutur du 23 décembre 2009, dont l'entrée en vigueur est intervenue lors de la première cotation des actions VideoFutur sur Alternext d'Euronext, le Conseil d'administration peut être composé de trois membres au moins et de 15 membres au plus. Ses membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des dispositions légales spécifiques liées à la cooptation, et la durée de leur mandat est de six années. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du conseil d'administration est 70 ans.

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Prénom et nom ou dénomination sociale	Statut au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Marc Tessier,	Président	6 mars 2008	31 décembre 2013	Président du conseil d'administration	Représentant permanent de J2H au Conseil d'Administration de Netgem SA Membre du Conseil de Surveillance de Gaumont SA Président d'Ensemble TV (société SAS éditrice de la chaîne locale IDF1) Administrateur de Netgem S.A Administrateur de Mediatrix SA
Joseph Haddad	Administrateur	6 mars 2008	31 décembre 2013	Directeur Général	Président du conseil d'administration de Netgem SA Président du conseil d'administration de Netgem Media Services SA (société française, filiale de Netgem SA) Sole director de Netgem @ TV Ltd (société anglaise, filiale de Netgem SA) Administrateur de IP Vision UK Ltd (société anglaise, filiale de Netgem SA) Président du conseil d'administration de Netgem Iberia S.L. (société espagnole, filiale de Netgem SA) Sole director de Peaktime UK Ltd (société anglaise, filiale de Netgem media Services SA) Gérant de SGBH SNC (société française ayant pour objet la détention de biens immobiliers)
Gilles Aubagnac	Administrateur	6 mars 2008	31 décembre 2013	Directeur Général Délégué	Administrateur de IP Vision UK Ltd. (société anglaise filiale de Netgem SA) Administrateur de Netgem Media Services SA (société française, filiale de Netgem SA)
J2H, SAS Représentée par Catherine Haddad	Administrateur	23 décembre 2009	31 décembre 2014		Administrateur de Netgem SA

Les dates de nomination et de durée des mandats différentes applicables aux administrateurs auront pour effet de permettre un échelonnement des mandats de façon à éviter un renouvellement en bloc, et ainsi favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs.

Les principales évolutions intervenues au cours de l'exercice écoulé dans la constitution du Conseil d'administration de la Société ont été les suivantes :

- Décision du Conseil d'administration réuni le 11 mai 2009 de faire évoluer les mandats entre Mr Joseph Haddad et Mr Marc Tessier, devenant respectivement Directeur Général et Président du conseil d'administration de la Société, et nomination par ce Conseil d'un nouveau mandataire de la Société en la personne de Mr Gilles Aubagnac au poste de Directeur Général Délégué Finances et Opérations,
- Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie le 23 décembre 2009, de la nomination de la société J2H SAS au poste d'administrateur de la Société, à compter de la cotation des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La liste suivante indique le nom, l'âge et la fonction de chacun des administrateurs de la Société actuellement en fonction.

Nom	Age	Entrée en fonction	Date de fin du mandat
M. Marc Tessier Président du Conseil d'administration	63 ans	Mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013
M. Joseph Haddad Président du conseil d'administration	51 ans	Mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013
M. Gilles Aubagnac Administrateur	40 ans	Mars 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013
J2H SAS Administrateur	na	Janvier 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Dans un souci d'élargissement du Conseil d'administration de la Société à de nouvelles compétences, nous soumettons à votre approbation la nomination Mme Isabelle Bordry en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Diplômée de gestion de l'université Paris Dauphine, Madame Isabelle Bordry est membre de la commission multimédia du CNC (Centre national de la cinématographie) et membre-fondateur de l'Interactive Advertising Bureau (IAB France) qui a été créé en 1997 et dont elle aura été la vice-résidente de juin 1997 à janvier 2001. Madame Bordry a occupé entre 1996 et 2005 différentes fonctions au sein du groupe YAHOO ! dont celle de directrice générale de YAHOO ! France et Directrice des opérations de YAHOO ! Europe. Auparavant, Madame Bordry avait occupé les fonctions de directrice de la promotion pour le groupe HACHETTE FILIPACCHI Media.

7.2 Direction Générale

La direction est composée d'un Directeur Général et de deux Directeurs Généraux Délégués :

- Directeur Général : Monsieur Joseph Haddad
- Directeurs Généraux Délégués :
 - Monsieur Gilles Aubagnac (Directeur Général Délégué Finances & Opérations), nommé par le Conseil d'administration du 11 mai 2009,
 - Monsieur Rémi Tereskiewicz (Directeur Général Délégué Marketing & Business Développement), nommé par le Conseil d'administration du 23 décembre 2009.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

7.3 Rémunérations et avantages

Les tableaux ci-dessous détaillent les rémunérations et avantages en nature effectivement versés aux mandataires sociaux de VideoFutur au titre des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES 2009

<i>(Données en euros)</i>		Jetons de présence	Fixes	Variables	Avantages en nature	Rémunération indirecte
Joseph Haddad	Versées	-	-	-	-	-
Marc Tessier ⁽¹⁾	Versées	-	185 000	-	-	-
Gilles Aubagnac	Versées	-	-	-	-	-
Rémi Tereszkiwicz ⁽²⁾	Versées	-	78 408	-	-	-

(1) Rémunérations perçues au titre du mandat social (pas de contrat de travail)

(2) Rémunérations perçues au titre du contrat de travail conclu avec la Société à effet au 1er juin 2009.

REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES - 2008

<i>(Données en euros)</i>		Jetons de présence	Fixes	Variables	Avantages en nature	Rémunération indirecte
Joseph Haddad	Versées	-	-	-	-	-
Marc Tessier (1)	Versées	-	80 000	25 000	-	-
Gilles Aubagnac	Versées	-	-	-	-	-
Eric Caen (2)	Versées	-	15 000	-	-	315 000

(1) Rémunérations perçues au titre du mandat de Directeur Général de la Société, conclu avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2008

(2) Rémunération fixe perçue au titre du mandat de Directeur Général non mandataire de la Société, mandat occupé depuis la démission de M. Caen le 11 mars 2008 de sa fonction de Président du conseil d'administration. Ce mandat a pris fin le 30 juin 2008 suite à la conclusion d'un protocole d'accord entre la Société et M. Caen. Les rémunérations indirectes perçues par M. Caen au cours de l'exercice 2008 (Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008) résultent de la mise en œuvre d'une convention de prestations de services conclue avec la société luxembourgeoise InterOnline SA, employeur de M. Caen, en date du 23 mai 2007. Les prestations versées dans ce cadre par la Société s'élèvent à 315 K€ et comprennent une prestation fixe de 17 K€ par mois, des remboursements de frais pour 6 K€, une rémunération variable pour 23 K€ et des indemnités de 183 K€ liées à la cessation définitive des prestations et fonctions de M. Caen au 30 juin 2008

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, Monsieur Joseph Haddad n'a perçu aucune rémunération au titre de ses mandats sociaux. Sur ces deux exercices, les seules rémunérations perçues par Mr Joseph Haddad l'ont été au titre de ses mandats de Président Directeur Général puis Directeur Général (depuis le 1^{er} juillet 2009) de Netgem SA, actionnaire majoritaire de la Société au 31 décembre 2009. La rémunération globale (fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature et rémunérations indirectes compris) ainsi versée par Netgem sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'est élevée à K€ 734.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, aucune attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise n'a été décidée au profit des mandataires sociaux par le conseil d'administration de la Société.

Il ne vous sera pas demandé d'allouer de jetons de présence.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 4.1 des annexes aux comptes annuels 2009.

8.2 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions du décret du 30 décembre 2008 issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (dite « loi LME), nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D. 441-4 du Code de commerce) :

Dettes fournisseurs (en K€) – hors factures non parvenues					
Exercice	Echéances non dépassées	Echéance 0 à 1 mois	Echéance 1 à 2 mois	Echéance 2 mois et plus	Total
31/12/2009 (*)	802	913	-44-	653	2 324

() pas de comparatif avec l'exercice 2008 du fait de l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2009*

Pour information, la majorité des factures dont l'échéance est supérieure à 2 mois concerne des factures pour lesquelles il existe des régularisations ou désaccords entre la Société et ses fournisseurs.

Votre Commissaire aux comptes présente dans son rapport sur les comptes annuels ses observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations sur les délais de paiement mentionnées ci-dessus (art. D. 823-7-1 du Code de commerce).

9. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2005	Exercice social clos le 31 décembre 2006	Exercice social clos le 31 décembre 2007	Exercice social clos le 31 décembre 2008	Exercice social clos le 31 décembre 2009
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	169.870,75 €	264.335,47 €	6 426 638,80 €	6 717 838.80 €	6 717 838.80 €
Nombre des actions ordinaires existantes	16.987.075	26.433.547	642.663.880	671 783 880	671 783 880
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer.	5.958.729	1.600.000	30.470.000	1.350.000	-
... Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
... Par exercice de droits de souscription	5.958.729	1.600.000	30.470.000	1.350.000	-
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2.898.443 €	4.230.177 €	5.796.300 €	6.913.859 €	14.356.131 €
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 2.092.691 €	-3.095.237 €	-2.412.195 €	-3.458.991 €	5 988 842 € (1)
Impôt sur les bénéfices	74.114 €	63.761 €	31 806 €	41.377 €	-1.100 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0		
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2.509.890 €	-6.438.271 €	-6.079.063 €	-5.829.074 €	3.134.424 €
Résultat distribué	-	-	-	-	-
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,12 €	-0.11 €	- 0.004 €	- 0.005 €	+ 0,009 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,15 €	-0.24 €	- 0.094 €	- 0.009 €	+ 0.005 €
Dividende attribué à chaque action (<i>préciser s'il s'agit d'un dividende brut ou net</i>)	-	-	-	-	-
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	36	44	46	59	84
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.238.037 €	1.875.966 €	1 981 980 €	2 618 732 €	4 013 562 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	542.202 €	793.517 €	833 661	1 138 684 €	1 699 597 €

(1) : L'émission de BSPCE autorisée par l'AGE du 23/12/2009 n'a donné lieu à aucune attribution au 31/12/2009.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration